

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 57 (1928)
Heft: 4

Artikel: M. Georges Python et l'enseignement professionnel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 8 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque IIa 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — M. Georges Python et l'enseignement professionnel. — L'intérêt psychologique et moral de la composition. — Leçon de français au cours moyen. — A un collaborateur grincheux. — 38^{me} cours normal de travaux manuels. — Leçon de gymnastique. — Petite histoire d'un petit Catéchisme. — Avis au corps enseignant. — Société des institutrices.

M. GEORGES PYTHON

ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Il me paraissait, tout d'abord, indiqué d'ouvrir cette étude en évoquant le passage d'un précédent chapitre où furent soulignées les vues lointaines de M. Python en matière d'éducation féminine et son souci originel et constant de préparer, par l'école populaire et surtout par des cours post-scolaires, les jeunes filles à leur rôle futur de femme et de mère. Mais je me suis ravisé et, plutôt que de me répéter, je reproduis ici la pensée du magistrat défunt mise en vedette, avec tant d'à-propos, dans le magnifique article de M. le Dr Dévaud consacré à « M. Python, homme d'Etat chrétien », et publié naguère par les soins des « Amitiés catholiques françaises ».

« Il ne déplaisait pas à M. Python, constate M. le directeur Dévaud, de montrer que les croyances religieuses de ses concitoyens n'entravaient en aucune façon le progrès économique du pays. Mais cet homme, à qui l'on reproche parfois son étatisme, s'il accordait volontiers à l'autorité exécutive comme un droit de regard sur tout

ce qui se passait dans le canton, lui refusait d'être une providence touche-à-tout qui se substituât aux efforts individuels. Il lui semblait que le rôle du pouvoir consistait plutôt à rendre les individus eux-mêmes capables d'initiative et de progrès. C'est par l'école encore et par l'enseignement professionnel qu'il tente d'agir. Par l'école primaire d'abord : « Autrefois, disait-il, les notions qu'elle procure suffisaient au jeune citoyen, à la jeune fille, pour leur permettre d'entreprendre le combat de la vie. Il n'en est plus de même aujourd'hui. La connaissance élémentaire de la langue maternelle, du calcul, de l'histoire, de la géographie, ne constitue pas l'instruction populaire telle que nous devons la comprendre à notre époque. Ces notions doivent servir de base à un autre enseignement, à l'éducation professionnelle qui forme la partie principale et le couronnement de l'instruction populaire. L'heure arrive où l'on refusera d'envisager comme suffisant l'enseignement primaire qui ne comprendra point aussi l'éducation professionnelle. »

Elle est arrivée cette heure que, avec son admirable clairvoyance, avait prévue l'infatigable apôtre de nos causes scolaires et qu'il avait appelée de ses vœux. Même lorsque la maladie l'étreindra de ses serres, il appliquera son inlassable ardeur à hâter cet avènement. Les paroles de M. Python datent de vingt ans ; elles sont plus que jamais actuelles tant les progrès se sont succédé rapides dans le domaine professionnel, en Suisse comme en notre canton. Ce serait donc une page d'histoire que je devrais évoquer ici et cette page ne saurait recevoir de meilleur titre que celui-ci : « Notre Musée industriel ! » En effet, l'enseignement professionnel fribourgeois qui prétend à l'ancienneté en pays romand, est sorti tout entier du Musée des arts et métiers, telle surgit Minerve du cerveau de Jupiter.

Maints essais avaient été conseillés vers les années 1880 et suivantes pour assurer aux futurs artisans du chef-lieu une formation suffisante en dessin technique. Une école de tailleurs de pierre fut inaugurée sous l'impulsion de M. Buclin, greffier d'appel, un vieil ami de M. Python ; parallèlement, un ébéniste sculpteur, le père Pfanner, ouvrait une petite école sur bois qui peut être considérée comme un cours avant la lettre d'école active et de travail manuel. Sur les conseils de M. Gremaud, inspecteur des ponts et chaussées, la société des ingénieurs et architectes institua, vers 1884, des cours se rapportant aux métiers et la société « l'Industrielle » qui, dès l'origine, a joui des encouragements de M. Python, établit auprès de ses ateliers des cours professionnels dont l'un, celui de vannerie, a persévéré jusqu'ici. Mais il a fallu le Musée des arts et métiers pour associer ces bonnes volontés éparses, et combien soucieuses pourtant, de l'avenir de la jeunesse des métiers et de l'artisanat en général.

Au sein de l'exposition scolaire permanente, fondée aussi en 1884, M. Léon Genoud aménagea, en marge des collections pédagogiques et didactiques, une section se rapportant aux métiers et à l'appren-

tissage. Ce fut le premier pas, bientôt suivi de la publication d'un rapport intitulé : « Que devons-nous faire à Fribourg ? » et qui reçut une large diffusion. Cette étude recommandait la fondation d'une société d'artisans, l'établissement de cours professionnels, l'organisation d'une exposition industrielle cantonale, le développement des métiers, des industries domestiques et de l'apprentissage. Une assemblée à laquelle prirent part MM. Python et Bossy, conseillers d'Etat, se tint le 10 novembre 1888 ; elle confia à un comité la tâche d'établir un Musée des arts et métiers. L'idée prit corps et obtint l'investiture officielle, par arrêté du 27 décembre, instituant le Musée industriel.

Et voici que l'institution s'élance vers l'avenir forte de l'appui des autorités, de celui surtout de M. Python qui, à la réunion du 27 juillet 1889, déclarait aux membres de la Société d'Education : « Je rechercherai le progrès des études professionnelles ; je m'efforcerai de favoriser la renaissance industrielle qu'a connue Fribourg au temps glorieux du Pensionnat. » Promesse sincère s'il en fut : les faits ne l'ont point démentie ! L'honorable magistrat ne marchandait jamais son concours à M. Genoud en qui il voyait un de ces hommes d'avant-garde dont les intentions se heurtent souvent à la routine et à l'immobilisme. Ne sommes-nous pas d'un pays où les idées de progrès sont tout d'abord mises en suspicion, tant on y redoute de s'avouer inférieur aux voisins plus progressistes ?

Avec la collaboration de la Société des arts et métiers fondée à la même époque et sous les mêmes auspices, le Musée organisa une exposition cantonale industrielle si évocatrice de l'activité de nos ateliers bien qu'elle ait souligné l'insuffisance technique des artisans et la nécessité d'un enseignement pratique. La voie était tracée. Aussi bien, une année ne s'écoula pas sans qu'un projet d'école professionnelle ne vît le jour ; c'était en 1893. Hélas ! des tergiversations communales retardèrent l'ouverture de cet établissement modeste, assurément, mais qui n'en fut pas moins le courageux début du Technicum actuel. En vertu d'un contrat enfin passé entre la Direction de l'Instruction publique et la ville de Fribourg, les ressources nécessaires devaient être allouées dans la proportion de deux tiers, par l'Etat, et d'un tiers, par la ville, qui, dès lors, fut appelée à verser un subside de 8,000 fr. La participation de l'Etat s'est, au cours des années, décuplée, tandis que celle de la commune est demeurée à son chiffre pristin.

Depuis ce moment, le Musée est resté le centre actif de multiples organisations. Son règlement révisé en 1896, sur la base de l'excellente loi du 14 novembre 1895 sur la protection des apprentis et des ouvriers le chargeait d'accroître ses collections et sa bibliothèque, d'ouvrir des expositions temporaires de produits de l'industrie, d'outils, machines et matières premières, d'établir des cours techniques pour patrons et ouvriers de diriger les épreuves d'apprentis.

Le seul contrôle de l'apprentissage exigea, de la part du Musée

industriel, un effort permanent et beaucoup de ténacité. Il s'agissait, non seulement de procéder à la vérification des contrats entre patrons et ouvriers, mais d'organiser des cours professionnels, ainsi que des examens d'apprentis. Les premières épreuves eurent lieu, en 1890, pour les apprentis des métiers et, en 1898, pour les apprentis commerçants. Quarante-cinq jeunes gens s'astreignirent aux examens de 1890 et ce nombre a toujours été considéré comme un succès, attendu que le seul intérêt professionnel encourageait ces apprentis à se soumettre à l'inspection. Aujourd'hui, après bientôt quarante ans de pratique, les épreuves terminales de l'apprentissage sont devenues populaires ; on en comprend l'importance autant du côté des patrons qui tiennent à ce qu'une sanction soit apportée aux tâches de l'apprentissage, que du côté des apprentis dont le diplôme qu'ils recherchent leur ouvrira les portes des meilleurs ateliers en Suisse et à l'étranger. Au surplus, sur le terrain du contrat et en vertu des dispositions adoptées par le Directeur de l'Instruction publique, les examens des apprentis ont pris un caractère obligatoire. Il en est de même des cours professionnels qui ont groupé, depuis un certain nombre d'années, plus de mille jeunes gens et jeunes personnes dans une quinzaine de localités du canton, pendant que l'office des apprentissages enregistrait quatre cents contrats et délivrait plus de trois cents diplômes.

A quoi bon faire l'horoscope du Musée industriel et se demander ce qu'il deviendra dans les nouveaux, spacieux et lumineux locaux qui viennent de lui être attribués ? L'avenir, ici encore, reflétera le passé. Ne suffit-il pas de constater que, grâce à des autorités énergiques, le Musée industriel a procuré au canton une école des métiers, pleine de vie et d'entrain ; le Technicum actuel dont le progrès est continu et qui est régi par une loi du 9 mai 1903 ; un enseignement professionnel obligatoire pour les apprentis du commerce et de l'industrie, soit de la ville, soit des diverses localités du canton ; une riche bibliothèque de plus de trente mille volumes en sciences, industrie, commerce, beaux-arts, arts décoratifs, économie sociale ; une importante collection de documents et matériaux classés avec soin pour servir aux activités multiples des beaux-arts et des arts appliqués ; enfin la série complète des brevets d'invention tenue constamment à jour. Le Musée, que M. Python estima sans cesse comme animateur du progrès, restera le moyen le plus efficace que puissent désirer les institutions appelées à promouvoir chez nous l'enseignement professionnel.

Indépendamment des cours pour apprentis de commerce, créés par le Musée selon une interprétation heureusement extensive de son but, M. Python organisa un enseignement commercial du degré moyen en obtenant de l'Institut de Sainte-Ursule, dont le renom n'est plus à faire, une école de commerce pour jeunes filles qui est le pendant de la section commerciale du Collège St-Michel, condui-

sant toutes deux leurs élèves aux examens du baccalauréat ès sciences commerciales. Un institut d'études commerciales est ouvert à la Faculté de droit aux porteurs du diplôme du baccalauréat qui entendent se vouer aux activités supérieures du commerce : la banque, les assurances, etc.

Sur le même plan, mais dans une voie parallèle, signalons l'enseignement agricole auquel le magistrat défunt voua toujours un vif intérêt : l'école de laiterie, les cours agricoles d'hiver et surtout l'école pratique d'agriculture qui, groupés aujourd'hui à Grange-neuve, forment le degré agricole moyen. Avec l'assentiment de M. Python, M. le Dr Savoy, chef du Département de l'Agriculture, ouvrit le cycle de l'enseignement agricole, en provoquant, dans les cours complémentaires de l'école primaire, un enseignement des éléments de science agricole. Les maîtres des cours complémentaires chargés de ces leçons d'ordre pratique suivent, durant les congés, deux cours normaux orientés à cette fin. Dans la loi qu'il a préparée sur l'enseignement agricole, M. Savoy a aussi prévu un couronnement de cet ensemble complet et cohérent sous forme d'un institut agronomique qui sera, un jour, érigé près la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg.

Si les jeunes campagnards ont un enseignement élémentaire sur les questions intéressant leur activité future, s'il en est de même des apprentis des métiers ou du commerce, il fallait songer à la masse des jeunes filles dont l'avenir sera la conduite d'une famille. C'est à leur intention que M. Python a institué des cours ménagers qui sont aujourd'hui au nombre de cinquante-cinq, groupant près de deux mille élèves dans l'ensemble de notre canton. L'ami des vrais progrès qu'était M. Python ne s'effraya point devant la levée de boucliers qui, un instant, parut ruiner en son principe l'existence de ces utiles institutions. Il a pu voir cependant, après 25 ans de lutte, leur avenir assuré et ce succès fut la récompense de son invincible optimisme. La réussite du IV^{me} congrès international d'enseignement ménager qui vient de se tenir à Rome aurait été une autre satisfaction pour celui qui, en 1908, présida le I^{er} congrès dont un vivant souvenir est resté à Fribourg dans cet « Office international pour la diffusion de l'instruction domestique ».

L'esprit alerte et subtil de M. Python avait entrevu la nécessité d'une formation spéciale du personnel chargé d'enseigner dans les écoles ménagères. Aussi, fut-ce avec empressement et gratitude qu'il accueillit les ouvertures de M^{me} Gottrau de Watteville, faites sous le couvert du comité de la Société d'utilité publique des femmes de la ville de Fribourg et tendant à ouvrir une école ménagère normale. Cette institution bien vivante poursuit sa tâche, aujourd'hui comme hier, en s'appliquant à réaliser le perfectionnement continu du programme que lui avaient tracé ses dévouées innovatrices. Ajoutons que, lorsque la jeune fille de nos campagnes a suivi pendant

deux ans, un jour par semaine, les leçons du cours complémentaire de sa région, elle peut voir s'ouvrir devant elle le cours ménager agricole de Sainte-Agnès où le plan d'études en instruction domestique est conditionné par les besoins immédiats de la vie rurale. Ecole normale ménagère et cours ménager agricole ont été confiés aux religieuses de l'Institut de Sainte-Ursule qui n'a jamais refusé sa collaboration quand elle était désirée pour le bien du pays.

Pour être complet, il convient de mentionner ici, comme supplément de l'organisation fribourgeoise visant à la formation professionnelle de la jeune fille, les écoles de cuisine, de coupe, de lingerie et de modes, créées en annexe de l'Ecole secondaire des filles, à Fribourg. Cette section était considérée par le vénéré défunt comme un pivot de la préparation pratique féminine. Dans le même ordre d'idées, il favorisa l'Ecole des infirmières dont les religieuses de Saint-Joseph de Lyon ont assumé l'intelligente direction ; il donna son approbation et ses encouragements à l'Institut de Sainte-Ursule qui n'hésita pas à prendre la charge de l'ouverture d'une Ecole des nurses dont l'avenir est aussi plein d'espérance.

Artisans, ouvriers et apprentis ont donc, chez nous, depuis 1895, leur loi protectrice. Mais une protection platonique ne pouvait contenter le cœur généreux que fut M. Python. Il voulut surtout l'aide pratique et c'est dans son aimable Thébaïde de Fillistorf qu'il jeta les fondements du bureau cantonal de placement dont il rédigea lui-même le statut approuvé par le Conseil d'Etat le 30 décembre 1905. Cet office, en centralisant l'offre et la demande de travail, a rendu de signalés services à de nombreux ouvriers ; il a permis à d'autres services d'entrer en jeu, en régularisant, lors des périodes de chômage, le marché du travail. Ce bienfait, à lui seul, clichera le souvenir d'un homme qui passa en faisant le bien et que la Fédération ouvrière fribourgeoise, son œuvre également, considérera toujours comme le meilleur ami des classes laborieuses. On a dédoublé, l'année suivante, l'office de placement et la section ouverte pour les femmes a produit, à son tour, d'heureux fruits.

Œuvres de protection que ces créations de M. Python, ne sont-elles pas les sœurs de cette association grandiose qui, sous le nom de « Union catholique des œuvres de protection de la jeune fille » est devenue universelle et honore grandement le petit pays qui fut son berceau. Qui ne voudrait se souvenir qu'ici encore on pourrait retrouver le nom de M. Python ? C'était en 1894 ; M. Genoud avait été chargé d'étudier sur place l'épanouissement professionnel en Autriche et en Hongrie. Ayant, comme président de tribunal, eu l'occasion, jadis, de connaître certains dessous d'une pratique honteuse que l'on a justement flétrie du nom de traite des blanches, M. Python invita son ami à prendre des renseignements à ce sujet. L'enquête révéla un si grand mal que, sur le conseil de M. Python, son auteur en fit part à M^{me} de Reynold de Pérolles. Cette noble et vaillante

dame comprit l'urgence d'une organisation de préservation. L'idée n'a pas tardé à éclore et, aujourd'hui, sous le patronage de femmes dévouées de tous pays, en tête desquelles chacun place M^{me} la baronne de Montenach, l'œuvre de la protection étend sur le monde, comme l'arbre né du grain de sénévé, ses robustes rameaux dont l'ombrage bienfaisant abrite ces filles du Ciel, l'entr'aide, l'espérance, l'amour.

E. G.

L'intérêt psychologique et moral de la composition

Tout travail d'écolier, à quelque degré qu'il appartienne, est révélateur de l'intensité d'application et d'ardeur à la besogne. C'est pourquoi, la correction d'une composition offre à l'instituteur une ressource de premier ordre pour l'éducation intellectuelle et morale de ses élèves.

C'est par la composition que l'on peut apprendre, — surtout dans les degrés supérieurs, — mieux que par aucun autre exercice, à connaître ses écoliers. Sans doute, il faut se garder de prendre pour bon argent tout ce que l'élève mettra dans son travail, qui manque trop souvent d'originalité. Mais cependant, les petits travaux de nos enfants nous fournissent pourtant, de temps en temps, si nous sommes un peu perspicaces, d'intéressantes données psychologiques.

Considérons d'abord l'aspect extérieur du devoir. Tenue d'ensemble, écriture, exactitude de la ponctuation, en-tête, vingt autres particularités dévoilent le plus ou moins d'entrain, le plus ou moins de sérieux, le sans-gêne, le moindre effort ou l'application soutenue.

Si nous avons appris à nos élèves à nous donner des travaux spontanés et originaux, tout sera documentaire et de première main. Bien des aspects de l'âme enfantine sont ainsi découverts.

L'invention, le choix des idées et des faits dénotent l'encaisse personnelle, le trésor psychologique de l'enfant, ses préférences, ses occupations, ses inclinations, ses répugnances. Les pensées de nos élèves portent l'empreinte de leur caractère, de leur éducation première, du milieu dans lequel ils vivent, des connaissances assimilées et des facultés sensorielles et intellectuelles prédominantes. Un visuel, par exemple, n'exprimera pas ses idées comme un auditif. Un enfant dont l'imagination est vive a une phrase plus imagée que celui qui possède un jugement froid. Chaque élève a sa manière de sentir, de comprendre et de rendre les choses.

La disposition des idées, le bon agencement ou le décousu trahiront également la vigueur ou la débilité de son jugement.

Il y a parfois des désenchantés précoces, des tourmentés et des mélancoliques parmi nos jeunes élèves. Nous les saisissons dans l'expression de leurs idées. Que de découvertes intéressantes bien qu'elles ne soient pas toujours réjouissantes ! En des cas nombreux,